

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00413

**CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ - PARTICIPATION A LA 33EME
EDITION DES MUSICALES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180041310-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ - PARTICIPATION A LA 33EME EDITION DES MUSICALES

Saint-Etienne Métropole a identifié le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez comme site touristique d'intérêt communautaire. Il constitue un atout important du développement de l'attractivité de la Métropole. Cette reconnaissance a présidé à l'engagement constant de Saint-Etienne Métropole dans la gestion et la valorisation de la Chartreuse qui est également reconnue « Plus beau village de France » et « Villages de caractère ».

Dans le cadre de l'animation de ce patrimoine et en complément de la programmation propre du site de la Chartreuse, la Métropole apporte chaque année son soutien à différents projets portés par l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse qui œuvre pour la valorisation du site. Cette année, l'association organise la 33^{ème} édition du festival « Les Musicales » dont la direction artistique est assurée par François Sauzeau, clarinettiste solo de l'Orchestre National de Lyon. Cette manifestation développe l'accessibilité de la musique classique à tous les publics.

En 2017, « Les Musicales » avaient réunies sur 3 dates plus de 410 spectateurs (jauge limitée à l'église) qui ont pu découvrir une grande diversité d'œuvres sur la thématique « la musique malgré tout ». Cette année la direction artistique propose de mettre l'accent sur un quatuor de jeunes musiciens du CNSM de Lyon entourés de solistes de renommée nationale voir internationale. La programmation, toujours sur trois week-ends en septembre, tournera autour du thème « le quintets dans tous ses états ».

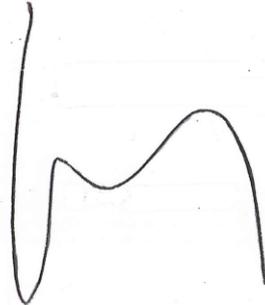
Le budget de cet évènement porté par l'Association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse s'élève à 14 520 €. Au regard des enjeux de valorisation au niveau local mais également à l'échelle régionale, il est proposé d'apporter un soutien à cette initiative à hauteur de 2 000 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association pour la Sauvegarde et l'Animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces permettant le versement de cette subvention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 65748 du budget Tourisme de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD